



## PERMIS DE NAVIGATION



Délivré en vertu des dispositions de la **Loi du 5 juillet 1983 et du Décret du 30 août 1984** sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution

**En application de l'article 120-2.03 de la division 120 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.**

### CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire	: FRANCHE TERRE	Jauge brute Londres (UMS)	: 2664
Numéro ou lettres distinctifs	: FNSN	Jauge brute Oslo (Tx)	:
Port	: DZAOUDZI (MAYOTTE)	Type de navire <sup>1</sup>	: Navire de pêche
Numéro d'immatriculation	: 928376	Longueur hors tout (M)	: 89,4

**1 Le présent permis de navigation établit que le navire susvisé a été dûment surveillé et visité conformément aux dispositions de la Loi du 5 juillet 1983, du Décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour leur application.**

**1.1** Il a été constaté que le navire satisfait aux prescriptions réglementaires qui lui sont applicables en ce qui concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité et la prévention de la pollution.

**1.2** Il lui a été attribué un franc-bord : 686 mm

**1.3** Sa drome de sauvetage est ainsi composée :

1 canots de secours

0 embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 0 personnes

4 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 80 personnes

0 engins flottants susceptibles de supporter un total de 0 personnes

12 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 2 munies d'un fumigène

46 brassières de sauvetage dont 0 pour enfants

0 combinaisons d'immersion

**1.4** Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes <sup>3</sup> :

Le skiff est considéré comme canot de secours

- dérogation sur le positionnement en arrière de la cloison d'abordage de la vanne de sectionnement du tuyau eau douce traversant cette cloison

- dérogation sur l'implantation des feux de tête de mât

**2 En conséquence, le présent permis de navigation est valable pour les conditions particulières ci-après :**

**2.1** Catégorie de navigation et parcours autorisé<sup>4</sup> :

1ère avec 0 passagers à bord, soit un nb maximal de personnes à bord : 40 et sur le parcours autorisé : navigation limitée dans l'Océan Indien au nord de la latitude 21° Sud - Zone SMDSM A3

**2.2** Nombre de personnes à bord

Membres de l'équipage : 35

Personnel spécial : 5

**2.3** Autres conditions <sup>5</sup> : thonier senneur

- vitesse navire lège = 17 noeuds.

Décomposition du port en lourd max (2163,94 T) à ne jamais dépasser :

- senne 75 T

- câbles sur treuils 15 T

- bouées/ radeaux 2 T

- skiff 45 T

- Speed boat 4 T

- Recharges pêche 25 T

- Recharges machine 20 T

- Matériel divers 2,2 T

- Équipages et effets 3,8 T

- Sel et sacs 15 T

- gazole 397,13 T (62%)

- caisses journalières 7,34 T (100%)

- Eau douce 109,16 T (100%)

- eau ballastage 24,72 T (21%)

- Huiles neuves 8,12 T (100%)

- Stabilisateur 26 T (40%)

- Cuves 693,47 T (99%)
- Cales 681 T (100%)
- vivres 10T (100%)

Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 19/07/2012

Lieu : LE PORT  
 Date : 19/07/2011  
 Signature de l'agent autorisé :

L'OFFICIER DES AFFAIRES MARITIMES  
 Marc LE BAS  
 CHEF DU CENTRE DE SÉCURITÉ DES NAVIRES  
 DE LA RÉUNION



- 1 Navire à passagers / Navire de charge ou Navire-citerne / Navire de pêche / Navire de plaisance / Autre navire (à préciser)  
 3 Avec références de la décision  
 4 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories  
 5 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

#### Permis de navigation

Nom du navire : FRANCHE TERRE

Le présent permis de navigation est ~~renouvelé / prorogé~~<sup>PROGÉ</sup> jusqu'au : 15/08/2012

Lieu : le Port  
 Date : 29/06/2012  
 Signature de l'agent autorisé :

Géraldine FORGEARD  
*Inspecteur de la Sécurité des Navires  
 et de la Prévention des Risques  
 Professionnels Maritimes*



Le présent permis de navigation est ~~renouvelé / prorogé~~<sup>PROGÉ</sup> jusqu'au : 07/08/2013

Lieu : le Port  
 Date : 11/09/2012  
 Signature de l'agent autorisé :

Patrick BOUTELOUP  
*Inspecteur de la sécurité des navires.  
 et de la prévention  
 des risques professionnels maritimes*

